

Les associés de la Banque Raiffeisen S.C. (la « **Banque** »), ainsi que les titulaires de parts bénéficiaires émis par la Banque sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire

qui se tiendra **le 5 juin 2025 à 10h00**

au siège de la Banque
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

ORDRE DU JOUR

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 2- Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2024¹.
- 3- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2024 et décharge à donner aux administrateurs.
- 4- Répartition du résultat conformément à l'article 48 des statuts.
- 5- Élection de quatre administrateurs maximum par les associés titulaires de parts sociales de catégorie A sur la liste des candidats proposés par le conseil d'Administration, de deux administrateurs maximum par les associés titulaires de parts sociales de catégorie B sur la liste des candidats proposés par les titulaires de parts sociales de catégorie B et désignation d'un administrateur sur proposition du titulaire de parts sociales de catégorie C².

Les administrateurs sortants sont :

Manuel BALDAUFF, Romain BAUSCH, John BOUR, Marc HENTGEN, Carlo HESS, Guy HOFFMANN, Claude PUNDEL, Marc REINERS, Raymond SCHADECK, Camille SCHRENGER, Claude STRASSER, Diane WOLTER et Laurent ZAHLES.

- 6- Divers.

Participation à l'assemblée

Tout associé ou titulaire de parts bénéficiaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale devra s'inscrire au moins cinq (5) jours avant la date de ladite assemblée (email : assemblee@raiffeisen.lu ou directement sur le site internet www.raiffeisen.lu) soit au plus tard le 31 mai 2025 à minuit (heure de Luxembourg).

Participation et vote à l'assemblée

Les associés ainsi que les titulaires de parts bénéficiaires peuvent assister à l'Assemblée Générale.

¹ Les comptes annuels seront communiqués aux associés inscrits à l'Assemblée Générale

² Le nombre et les noms des candidats à l'élection, ensemble avec une description générale des profils, seront publiés à partir du 9 mai 2025 sur le site www.raiffeisen.lu étant noté que des candidatures spontanées sont autorisées jusqu'au 28 mai 2025 à 16 heures.

Chaque associé peut exercer ses droits (c'est-à-dire voter) en personne lors de l'Assemblée Générale, ou nommer un mandataire en remettant un formulaire de procuration.

Dans la mesure où les droits des parts bénéficiaires ne sont aucunement impactés par les résolutions figurant à l'ordre du jour, les titulaires de celles-ci ne peuvent participer aux votes lors de l'Assemblée Générale.

Formulaire de procuration

Le formulaire de procuration pour les associés peut être obtenu sur demande adressée à Madame Analia Clouet (courriel : assemblee@raiffeisen.lu) et doit être transmis à la Banque auprès de Madame Analia Clouet, Secrétaire Général aux coordonnées ci-après :

- Banque Raiffeisen, société coopérative,
Attn. Madame Analia Clouet
4, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange
assemblee@raiffeisen.lu

L'associé doit joindre au formulaire de procuration une copie d'un document valide prouvant son identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Le formulaire de procuration complété et signé ainsi que les pièces justificatives doivent être reçus au plus tard le 3 juin 2025 à minuit.

Documents mis à disposition par la Banque

Les documents destinés à être présentés lors de l'Assemblée Générale seront communiqués par la Banque aux associés dûment inscrits à l'Assemblée Générale.

Questions au Conseil d'Administration

La Banque offre aux associés s'étant inscrits à l'Assemblée Générale, la faculté de poser par écrit des questions concernant les points portés à l'ordre du jour, auxquelles la Banque répondra au cours de l'Assemblée Générale conformément à l'article 42 de ses statuts.

Ces questions doivent être adressées par écrit à la Banque auprès de Madame Analia Clouet (courriel : assemblee@raiffeisen.lu) au plus tard le 3 juin 2025 à minuit.

Tout associé ayant soumis une ou plusieurs questions selon les modalités susvisées devra soumettre la preuve de son identité en fournissant une copie d'un document valide prouvant son identité comme une copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.

Elections des administrateurs

Conformément à l'article 41 des statuts, les candidatures à l'élection d'administrateur doivent, être déposées par déclaration écrite contre accusé de réception au siège de la Banque Raiffeisen s.c. au plus tard le 28 mai 2025 à 16 heures ; elles doivent en outre être accompagnées d'une copie dûment certifiée de la délibération de l'organe compétent de l'associé proposant le candidat si cet associé est une personne morale. Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes.

Les candidatures doivent mentionner l'état civil, la date de naissance, la profession et le domicile du candidat. Ce dernier devra remplir les conditions d'honorabilité professionnelle prévues par la loi du 4 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, et disposer par ailleurs des compétences, du temps et de l'expérience nécessaire à l'exercice de ses

attributions. Toute nomination d'un administrateur requiert un agrément exprès et préalable de la CSSF.

Dans ce contexte, toute personne souhaitant postuler au poste d'administrateur devra faire parvenir à la Banque Raiffeisen s.c. au plus tard le 28 mai 2025 à 16 heures un dossier complet comportant au minimum les documents et informations détaillés sur le site www.raiffeisen.lu.

Pour toute question concernant l'organisation de l'Assemblée Générale, n'hésitez pas à contacter la Banque pour de plus amples informations auprès de Madame Analia Clouet (courriel : assemblee@raiffeisen.lu, téléphone +352 24 50 1).

Luxembourg, le 9 mai 2025

Le Conseil d'Administration
Le Président
Guy Hoffmann